L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 DECEMBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par sem pstre, $4; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8; par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 25 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 15 DECEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, terrains de valeur situés rue Tchoupitoulas, et deux terrains à l'encoignure des rues Claiborne et Livaudais. Aussi, 20 actions du chemin de fer de Carrollton. Aussi, un abattoir établi et maison en bois rue Clippers, entre Louisiana Avenue et la rue Delachaise. Aussi, une propriété de prix, rue St-Louis, entre Chartres et Vieille-Levée—Une belle maison en bois à étages, encoignure des rues Bachelot et Theba—une belle maison en bois et à étages, 226 rue des Remparts, avec deux terrains, entre St-Philippe et Ursulines; aussi, une habitation de chaux, établie en secrette, ayant aussi magasin, maisons, secrette et machines, cabanes, &c.

Par S. Guinault & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, sept lots de terre au faubourg Plaisance, paroisse Jefferson—Aussi, un lot de terre avec bâtisses dans Pilot Town, par les rues Cruzilmes, Maguis, Vallez et Chemin du Bayou. Aussi, un grand terrain avec maison, encoignure Champ Elysées et Hildebrandt. Aussi, une belle propriété à étage, rue St-Philippe, entre Chartres et Royale—une maison haute encoignure Delaspie et Villeveque, lot de terre avec une maison haute, rue Dauphine, entre St-Pierre et Toulouse.

Par Forstall & Spear—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une belle résidence de famille rue St-Claude, près de l'Esplanade—nombreux autres deux lots, rue Domaine Nos 222, 221 et 226, et terrains et briques à trois étages et demi, Passage de la Bourse—vente positive et sans aucune réserve.

Par les huissiers leur salle d'encan, 4 bouts de whisky.

☞Par G. de Périer—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des terrains de prix pour bâtir, dans la rue Conti, entre Olympia et St Patrick, dans le voisinage immédiat du chemin de fer; aussi, terrains de prix pour bâtir, rue du Canal, et terrains sur les rues Douane, Mire et Conti. Aussi, résidences agréables dans la rue Tonnelier, entre Broad et Dorgenois et dans la rue Romain, No. 242.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, vente du coutellerie de Sheffield, de poche, articles de fantaisie, lorgnettes superbes.

Par John C. Dicks—au No 36 de la rue Bienville, bottes, souliers, brodequins, marchandises sèches, habillements, chapeaux.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, flanelles, draps, casimir, tweeds, couvertures, milaines, bonneterie, nubias, &c.

Par E. Roger & Co—leur salles d'encan, marchandises sèches, linge fait, chemises, chapeaux &c. Et à 11 heures, sur la Levée, en débarquement du Louisa et Habbelle, de Marseille, cent barriques de vin rouge.

Par les mêmes—sur la Levée, au pied de la rue Hospital, vermouth et absinthe.

Par Montgomery & Brou—leur salle d'encan, un assortiment de meubles; et à une vente de P. Livaudais Gravier, beaux chevaux appareillés, de trait et de monture, beaux mulets, voitures latières, bugrys, wagons, &c.

Par Pourtal & Neuberger—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, vingt-un terrains dans Pilot Town, borné par les rues Douane, Bienville, St Joseph et St-James, avec deux grandes étables à vaches.

Par B. Turpin—son magasin d'encan, eaux de vie rhapelans, vins, liqueurs, cognacs, whisky, champagne, vermouth, absinthe, muscat, thé, sucre, &c. Et plusieurs en bottes de fantaisie, pour les jours de fêtes.

Par D. E. Murphy—à son magasin d'encan, café java, beurre d'œufs en sec, allumettes, thé à l'huile, &c. Et à 11 heures, à l'entrepôt Montgomery, 38 balles de foin, et juste au Rending Cotton Press, 30 autres belles de foin.

☞ Achetez vos cassaderies chez M. Ernest Turpin, 94 Vieille Levée.

☞ L'attention du commerce est appelée sur les ventes à l'encan, du fond d'une épicerie, &c., et de 15 caisses pétroleur en bottes de fantaisie, ce dimanche, pour les jours de fêtes, qui auront lieu aujourd'hui, à 11 heures et demie A. M., au magasin No 83, rue Vieille Levée, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.

Grande vente d'articles divers.—Il sera vendu aujourd'hui samedi, 15 du courant, à 10 heures du matin, par MM. Hoffman & Marks, rue de Chartres, No 38, un grand stock de coutellerie de Sheffield, d'importation directe, et aussi bien d'articles de fantaisie, d'une variété nouvelle, et dont l'annonce à laquelle nous renvoyons le lecteur peut seul donner une idée. Nous signalons particulièrement le lot de coutellerie comme ayant beaucoup de valeur. Le tout sera vendu sans aucune réserve et les conditions seront annoncées au moment de la vente.

☞MM. Girardey & Co., encanteurs, font une grande vente de lots de terre, maisons, &c., ce jour, à 11 heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour la succession de Mme veuve Conand et autres—des actions du chemin de fer de Carrollton et de la banque d'Amérique, pour la succession Roman—l'abolition Téléphone Roman, située dans la paroisse St Jacques—pour la succession de N. E. Alfred Dubonde, une belle résidence à étage, No 226 de la rue des Remparts, entre les rues Cruzilmes et St Philippe.

Pour les détails, voir aux annonces.

Le Bill de M. Stevens.

Les Radicaux viennent de démasquer enfin tous leurs plans et même toutes leurs batteries. Quelques gens simples, au nombre desquels nous pouvons compter le gouverneur de l'Alabama, étaient imaginé que l'adoption de l'amendement constitutionnel suffirait pour faire admettre les représentants du Sud dans le sein du Congrès, nous voyons aujourd'hui que ceux qui sérieusement le contraire avaient raison. Il est tout plus question de l'amendement constitutionnel; les Radicaux n'en parlent même pas, et vraisemblablement ils le regardent comme un accessoire de valeur très secondaire. Qu'est ce en effet que cet amendement comparé à l'abolition des gouvernements constitutionnels d'Etat, à l'organisation des Etats en territoires à la façon d'un parti que ne retient aucune barrière constitutionnelle, et comparé aussi au bill qui met tout armé de la tête de M. Stevens! L'amendement était tout au plus un achèmement aux mesures extrêmes, mesures qui auraient déjà été présentées à la session dernière, s'il n'avait été des élections n'avait refroidi l'ardeur des Radicaux. Aujourd'hui que leur triomphe électoral est un fait acquis, aujourd'hui qu'ils n'ont plus de considération à garder envers qui que ce soit, si ce n'est envers eux-mêmes, ils déploient leurs vues, et proposent des actes dont le moindre, autrefois, eut été regardé comme un monument d'insigne folie et que tout citoyen honnête eut vu avec horreur.

Le bill de M. Stevens est un monument de ce genre, mais il vient après quatre ans de guerre et après la défaite du Sud. Il a donc chance d'être accueilli par les deux Chambres du Congrès. Et cependant ce bill n'est pas encore le dernier mot du parti radical, comme on va le voir par l'analyse raisonnée qui suit:

M. Stevens qui, on ne sait pourquoi précisément, veut législérer d'abord, pour un seul Etat, la Caroline du Nord, propose de convoquer une convention qui sera formée de 120 délégués loyaux. Ces délégués seraient d'une élection arrangée par le marshall des Etats-Unis qui nommera lui-même les juges d'élection; et seront électeurs tous les citoyens mâles, sans distinction de race ou de couleur, âgés de 21 ans, résidant aux Etats-Unis, sachant lire ou écrire, et possédant une somme de cent piastres. Cette somme de cent piastres est admirable, et fait honneur au génie conservateur et très moral de M. Stevens.

Ne seront pas électeurs ceux qui ont combattu pour la Confédération, qui lui ont prêté assistance et qui ont occupé des places sous le gouvernement confédéré. Cependant, pourront se faire réintégrer dans la classe électorale ceux qui jureront qu'ils n'ont aidé la Confédération qu'à contre cœur et qui auraient servi les Etats-Unis s'ils eussent pu le faire sans danger pour eux. On ne pourra échapper à la rigueur de ce serment, car les juges d'élection en apprécieront la valeur et, s'ils croient que le serment est faux, ils pourront accuser de parjure ceux qui l'auront prêté.

Une section du bill déclare nul et de nul effet le gouvernement actuel de la Caroline du Nord et terminées les fonctions de tous les officiers d'Etat. Enfin, la 6e section, qui est la dernière, couronne l'édifice en enjoignant au Président des Etats-Unis d'employer, s'il est besoin, les forces de terre et de mer pour faire exécuter la loi.

On voit tout de suite que le bill de M. Stevens n'établit pas le suffrage universel. Il faudra savoir lire ou écrire ou posséder $100 pour avoir le droit de voter aux élections, et c'est pour cela que nous avons dit tout d'abord que ce bill n'était pas encore le dernier mot du parti radical. Lâche de là, le bill de M. Stevens exclut de la classe électorale la presque totalité des nègres, car bien peu savent lire ou écrire et peu ont la somme requise. Il n'y aura guères de nègres électeurs que ceux qui, avant la présentation du bill, jouissaient du droit de vote, sous le régime militaire fédéral, c'est-à-dire ceux qui ont servi ce qui servent dans les armées des Etats-Unis. Ceux-là sont conservés expressément dans les classes du bill de M. Stevens.

La classe des nouveaux électeurs ne sera donc pas si nombreuse qu'on pourrait le supposer au premier aperçu; mais ce n'en est pas moins placer le droit de législation au pouvoir des partisans du suffrage universel, car la restriction de M. Stevens est combinée avec l'exclusion des électeurs confédérés, c'est-à-dire des électeurs blancs qui ont soutenu directement ou indirectement la confédération et qui évidemment ne pourront prêter le serment requis devant des juges d'élection nommés par un marshall radical, ayant plein pouvoir de rejeter tels serments comme entachés de parjure. Le système d'exclusion l'emportera de beaucoup sur le système de non admission, et si d'un côté l'on n'admet pas à voter 300,000 ou 400,000 nègres ne sachant ni lire ni écrire et ne possédant pas $100, de l'autre on exclut pour le moins autant d'électeurs blancs dont le serment ne serait pas reçu quand même ils le voudraient le prêter. Il n'y aura donc réellement de votants que ceux qui favoriseront le parti radical et qui trouveront même que ce parti marche trop lentement.

Telle est la situation qu'on veut faire à la Caroline du Nord, pour la punir apparemment de ce qu'elle a été un des derniers Etats à entrer dans la Confédération du Sud et de ce qu'elle a été un des premiers à vouloir en sortir. En vérité, c'est jouer de malheur. Mais que faire-t-on aux autres Etats, à ceux qui ont pris l'initiative de la séparation et de la résistance? Et ce qu'il y a de plus curieux en cela, c'est que le bill de M. Stevens est présenté au Congrès le jour même où les deux chambres assemblées de la Caroline du Nord rejettent l'amendement constitutionnel à la presque unanimité. Nous ne connaissons pas d'Etat qui ait repoussé cet amendement avec autant de vigueur et de résolution. M. Stevens avait il prévu ce mouvement et a-t-il voulu le combattre dans son principe? On le croirait, et, dans ce cas, M. Stevens peut se dire l'homme le mieux informé du pays. Si la Caroline du Nord a été vigoureuse et décidée dans son vote sur l'amendement constitutionnel, M. Stevens a été encore plus vigoureux et décidé dans son bill, car comme nous le disons au commencement de cet article, ce bill est sorti tout armé de la tête de l'honorable représentant de la Pennsylvanie. La dernière section qui le tue, impose au Président Johnson le devoir d'employer toutes les forces militaires du pays, s'il le faut, pour faire exécuter le bill devenu loi, ou, en d'autres termes, pour mettre à bas la Constitution des Etats-Unis qu'un président doit faire respecter avant tout.

Il est vrai que M. Stevens a avoué qu'il présentait de bill sur les sollicitations des loyaux du Sud qui en demandaient un de ce genre dès puis l'ouverture du Congrès et qui le demandaient à cor et à cris, et par tous les moyens à leur disposition. M. Stevens a dû être hardi de toute crête pour cette faible phalange d'hommes qui n'ayant rien fait pour la Confédération, pour des Etats qui sont connus, tâchent aujourd'hui de présenter leur indifférence passée comme un titre à la faveur du gouvernement général ou du Congrès, afin d'en obtenir des honneurs ou des places. Dans tous les Etats du Sud, il y a eu de ces hommes et ils se disent aujourd'hui, à Washington, les Radicaux influents pour leur demander des lois d'ostracisme politique contre l'immense majorité du peuple du Sud et ils ont déjà partiellement réussi. Le bill de M. Stevens est un commencement de satisfaction pour eux; mais ils désirent bien davantage, et ce qu'ils veulent réellement c'est l'abolition complète de tous les gouvernements constitutionnels d'Etat avec leur reconstruction par le suffrage absolu, moins le suffrage des hommes qui ont servi la Confédération ou qui sont suspects de confédérisme. Il faut donc nous attendre à des bills plus sévères que celui de M. Stevens. Reste à savoir s'ils seront adoptés.

Noël et le Premier Jour de l'An
A la Nouvelle Eglise DE ST. VINCENT DE PAULE.

Les Dames de la Congrégation de St Vincent de Paule, du Troisième District, encouragées par le sentiment de bienveillance qui a fait contribuer si généreusement aux frais de construction de la nouvelle église tant de personnes appartenant aux diverses paroisses de la ville, se proposent d'ouvrir le jour de Noël, 25 du courant, à 1 heure de l'après midi, une Foire qui continuera chaque jour de 10 heures du matin à minuit et finira le premier jour de l'an.

Elles prient, en conséquence, les personnes qui ont la faire du cadeaux de Noël et du Jour de l'An, de réserver leurs achats pour cette occasion. Elles n'y perdront rien, car les tables seront chargées d'une multitude d'objets de fantaisie, surtout d'articles religieux, parmi lesquels on remarquera de magnifiques chapelets montés en argent.

Le grand attrait de la Foire sera un superbe tableau à l'huile, où figurera un prêtre très connu de notre ville. Ce prêtre, cédant aux instances de ses amis et faisant violence à son modestie, a bien voulu donner au peintre M. Oscar Moreau tous les renseignements désirables sur le sujet donné.

La scène est un champ de bataille. M. l'abbé Turgis soutenant d'un côté le capitaine Beckerel, dont il reçoit le dernier soupir, baptise de l'autre le lieutenant Rata dont le bras vient l'être emporté par un boulet de canon. Près d'eux est le capitaine Fortin, tué sur le champ de bataille.

Voilà un beau sujet et l'on nous assure qu'il sera dignement représenté dans le tableau en question. Les dames de la Congrégation espèrent que cette intéressante nouveauté et beaucoup d'autres qui seront exposées à la Foire, suffiront, avec le plaisir de faire une contribution de plus à la même œuvre, pour déterminer le public en général à se rendre à leur invitation.

Pour notre part, nous recommandons chaudement cette seconde Foire des Dames de la Congrégation de St-Vincent-de-Paule. Leur œuvre nous intéresse sous le rapport religieux et sous le rapport de l'art. Nous aimons à voir des moyens honnêtes relever dans une section de la ville, où pourtant le prêtre fit cet défaut. L'église de St-Vincent-de-Paule est commencée; achevons la et qu'elle soit pour le Troisième District un emblème de foi comme un emblème de goût et de progrès.

ARRIVAGE DU NORD. — Le steamer *Marijonat*, parti de New-York le 5 du courant, est arrivé ici hier avec 350 hommes de troupes fédérales, qui n'ont pas débarqué.

ELECTION DE REPRESENTANTS.—Six représentants doivent être élus le 20 de ce mois. On verra par l'avis du Shérif que les électeurs qui doivent y concourir sont les 10e, 11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e et 23e arrondissements de la Nlle-Orléans.

ARTICLES DE PREMIER JOUR DE L'AN.—A partir d'aujourd'hui la maison Michon & Schweitzer, rue Royale No 164, restera tous les jours ouverte jusqu'à 10 heures du soir, et jusqu'au 8 janvier. Cette maison vient de recevoir de Paris nombre d'articles très élégants et à bon marché, des cartonnages très-riches et d'une forme très originale. On pourra le visiter jusqu'à une heure avancée de la nuit, et choisir à son aise. Voyez l'annonce.

ALMANACH DE LA LOUISIANE.—L'Almanach publié par M. Francis Bouvin, pour l'année 1867, est un ouvrage des plus curieux et des plus intéressants. On y trouve un très bon résumé de l'histoire universelle pour chaque mois de l'année qui va expirer et des notions très précieuses sur la Louisiane, sur son sol, et sur les premiers jours de la Nlle-Orléans qui n'est pas encore arrivée à ses derniers, nous l'espérons bien, malgré tous les pessimistes de l'époque. On trouve encore dans cet almanach, qui est un livre, une foule de notions utiles, concernant les paroisses, les divisions par districts judiciaires, et les diverses institutions de l'Etat. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui désirent acquérir des connaissances générales sur ce pays. Le tout est orné et embelli par des croquis charmants, représentant nos monuments et places et par une très belle vue prise de la Nlle-Orléans. Vente: rue Bourbon, No 62, à la Plume de Bronze.

BONBONS POUR ETRENNES.—MM. F. G. Barrière & Co., 135 rue du Canal, viennent de revoir de Paris un admirable assortiment de bonbons en bottes. Rien de plus gracieux pour étrennes. Ces délicieux cartonnages et leur air curieux contrasteront avec les mêmes nous qu'avant la révolution, et les gouvernements seront admis sur le même pied d'égalité que les autres dans l'Union.

Nous avons eu, aujourd'hui, connaissance de ventes embrassant 425 balles dont 130 de prime St Louis à $26 50, 200 de à 26 à 27 et 125 de fair do à $25 le tonneau.

Stock en mains le 1er sept. 1866...balles 102,082
Reçu aujourd'hui..... 7,539
" précédemment..... 204173
——— 272012

Expédié aujourd'hui..... 7125
" précédemment..... 166187
——— 173612

Stock en mains à bord de navires non expédié..... 200482

MAUVE ET MELANGE.—Les arrivages d'envois depuis hier, ont embrassé 643 boucauts de sucre, 774 barils et 122 demi barils de melasse. La demande a été encore très limitée et en grande partie nulle, et bien que les renforts reçus soient faibles les prix de l'article ont incontestablement couru en faveur des acheteurs, d'un moins, 1/4 cte. Les demandes de la soirée ont été encore bien bornées et les taux de l'article ont, depuis avant-hier, montré une hausse d'à peu près 2 cts par pinte. Les ventes d'aujourd'hui ont comprimé 600 boucauts de sucre, 840 barils de melasse, comprenant à peu près tous les envois reçus et toutes qui se trouve en premières mains, et 200 barils qui étaient avec les ventes suivantes, lesquelles ont été révisées. Le stock à vendre en seconde main s'accumule.

Sucre—Inférieur, 7 3/4 à 8 cts; common, 8¼ à 9 bon commun, — —, fair 9¼, 9 3/4, good fair 9¾ à 10¼, fully fair, 10— à 10½, strict fully fair —, à —, fully fair à prime, à 10¾, choix 11 à 11¼, choice 11¾ à 11¾ seconds 10— à — ; jaune clarifié 12— à 12 ¼ jaune légèr clarifié — à —, blanc clarifié — à — cts.

Melasse—Inférieure 40 cts; commune 50 à 53, fair —, bonne, 55 à — —, prime — à 60, choix 63 à 65 cts.

TABAC—Plusieurs acheteurs pour l'étranger ont tâtonné et ont pris environ 300 boucauts de la meilleure qualité, et, en grande partie en petites lots, à des prix qui cadrent avec nos cotes. Le stock à vendre n'est pas fort et le marché est ferme. Les facteurs refusent de faire les concessions demandées par les acheteurs. Il n'a été reçu, durant la semaine que 34 boucauts. Rien d'exporté.

Léger—Inférior lugs 3½ à 4, good lugs, 4¼ à 4½; inférieur à common leaf, 5½ à 6¼, medium leaf, 7 à 9; fair leaf, 10 à 12; fine leaf, 12½ à 14; choice select, compé, 15 à 20 cents. Lourd—inférior lugs, 4 à 4¼; good lugs, 4½ à 5; inférior to common leaf 6 à 7; medium leaf, 8 à 10½; fair leaf 11 à 12; fine les 12½ à 15; choice sel. cut 18 à 20.

FRET—Le nombre de navires sous engagement s'élève aujourd'hui pour le fret soit pour l'étranger, soit pour le cabotage n'est pas grand et les offres pour l'exportation sont fort actives. Tous navires prêts à charger ont été engagés hier pour Liverpool, devant prendre du coton pour ce port à raison de 9/16 d. par livre. Les taux sont de 1¼ ct par livre de coton sur vapeur pour N. York, $1 par baril de farine et 7 cts par gallon de melasse. Les vapeurs pour Boston demandent 1 3/8 cents pour le coton, $1 12½ pour la farine et 7 cts pour la melasse. Voiliers pour New York et Boston, 1½ pour le coton, 76 à 80 cents par baril de farine et $2 pour la melasse — Voiliers pour Liverpool — à 1/16d pour le coton; 1 1/16 pour le Havre. Les taux sur vapeurs pour Liverpool est de 1d par livre de coton.

FARINE—Le marché a montré moins d'activité aujourd'hui, bien que nos chiffres d'hier aient été légèrement soutenus. Les transactions n'ont pas excédé 1600 barils qui ont changé de mains aux prix suivans: article pour ce qu'il vaut $9 11 25, superfine, même prix, triple extra à $13 87½ et $14, et extra de choix $15 le baril.

Maïs—La demande de maïs est bonne et le stock de prime est léger. Il a été vendu aujourd'hui 2000 sacs d'article, mêlé, dont 381 de vieux blanc prime à $1 15, 300 de vieux jaune prime à $1 10, 712 de blanc prime nouveau, au prix ordinaire mêlé, et 607 ordinaire mêlé, à $1 05, 1000 de blanc et blanc mélangé à $1 10 et 1500 de mêlangé et blanc à $1 05 à $1 10 le boisseau. Les arrivages, durant la semaine ont embrassé 49,710 sacs et les exportations 5527 sacs.

AVOINE—L'approvisionnement d'avoine est faible et les prix de l'article sont fermes. Il n'en est vendu aujourd'hui 1000 sacs, en lots, à 80 cents, les forts lots sont de 75 à 80 cents.

SON—Le marché est ferme, mais l'approvisionnement offert est fort exigu. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1300 sacs, en lots, à $1 45 les cent livres.

FOIN—Nous avons eu, aujourd'hui, connaissance de ventes embrassant 425 balles dont 130 de prime St Louis à $26 50, 200 de à 26 à 27 et 125 de fair do à $25 le tonneau.

Stock en mains le 1er sept. 1866...balles 102,082
Reçu aujourd'hui..... 7539
" précédemment..... 204173
——— 272012

Expédié aujourd'hui..... 7125
" précédemment..... 166187
——— 173612

Stock en mains à bord de navires non expédié..... 200482

MAUVE ET MELANGE.—Les arrivages d'envois depuis hier, ont embrassé 643 boucauts de sucre, 774 barils et 122 demi barils de melasse. La demande a été encore très limitée et en grande partie nulle, et bien que les renforts reçus soient faibles les prix de l'article ont incontestablement couru en faveur des acheteurs, d'un moins, 1/4 cte. Les demandes de la soirée ont été encore bien bornées et les taux de l'article ont, depuis avant-hier, montré une hausse d'à peu près 2 cts par pinte. Les ventes d'aujourd'hui ont comprimé 600 boucauts de sucre, 840 barils de melasse, comprenant à peu près tous les envois reçus et toutes qui se trouve en premières mains, et 200 barils qui étaient avec les ventes suivantes, lesquelles ont été révisées. Le stock à vendre en seconde main s'accumule.

Sucre—Inférieur, 7 3/4 à 8 cts; common, 8¼ à 9 bon commun, — —, fair 9¼, 9 3/4, good fair 9¾ à 10¼, fully fair, 10— à 10½, strict fully fair —, à —, fully fair à prime, à 10¾, choix 11 à 11¼, choice 11¾ à 11¾ seconds 10— à — ; jaune clarifié 12— à 12 ¼ jaune légèr clarifié — à —, blanc clarifié — à — cts.

Melasse—Inférieure 40 cts; commune 50 à 53, fair —, bonne, 55 à — —, prime — à 60, choix 63 à 65 cts.

TABAC—Plusieurs acheteurs pour l'étranger ont tâtonné et ont pris environ 300 boucauts de la meilleure qualité, et, en grande partie en petites lots, à des prix qui cadrent avec nos cotes. Le stock à vendre n'est pas fort et le marché est ferme. Les facteurs refusent de faire les concessions demandées par les acheteurs. Il n'a été reçu, durant la semaine que 34 boucauts. Rien d'exporté.

Léger—Inférior lugs 3½ à 4, good lugs, 4¼ à 4½; inférieur à common leaf, 5½ à 6¼, medium leaf, 7 à 9; fair leaf, 10 à 12; fine leaf, 12½ à 14; choice select, compé, 15 à 20 cents. Lourd—inférior lugs, 4 à 4¼; good lugs, 4½ à 5; inférior to common leaf 6 à 7; medium leaf, 8 à 10½; fair leaf 11 à 12; fine les 12½ à 15; choice sel. cut 18 à 20.

FRET—Le nombre de navires sous engagement s'élève aujourd'hui pour le fret soit pour l'étranger, soit pour le cabotage n'est pas grand et les offres pour l'exportation sont fort actives. Tous navires prêts à charger ont été engagés hier pour Liverpool, devant prendre du coton pour ce port à raison de 9/16 d. par livre. Les taux sont de 1¼ ct par livre de coton sur vapeur pour N. York, $1 par baril de farine et 7 cts par gallon de melasse. Les vapeurs pour Boston demandent 1 3/8 cents pour le coton, $1 12½ pour la farine et 7 cts pour la melasse. Voiliers pour New York et Boston, 1½ pour le coton, 76 à 80 cents par baril de farine et $2 pour la melasse — Voiliers pour Liverpool — à 1/16d pour le coton; 1 1/16 pour le Havre. Les taux sur vapeurs pour Liverpool est de 1d par livre de coton.

FARINE—Le marché a montré moins d'activité aujourd'hui, bien que nos chiffres d'hier aient été légèrement soutenus. Les transactions n'ont pas excédé 1600 barils qui ont changé de mains aux prix suivans: article pour ce qu'il vaut $9 11 25, superfine, même prix, triple extra à $13 87½ et $14, et extra de choix $15 le baril.

Maïs—La demande de maïs est bonne et le stock de prime est léger. Il a été vendu aujourd'hui 2000 sacs d'article, mêlé, dont 381 de vieux blanc prime à $1 15, 300 de vieux jaune prime à $1 10, 712 de blanc prime nouveau, au prix ordinaire mêlé, et 607 ordinaire mêlé, à $1 05, 1000 de blanc et blanc mélangé à $1 10 et 1500 de mêlangé et blanc à $1 05 à $1 10 le boisseau. Les arrivages, durant la semaine ont embrassé 49,710 sacs et les exportations 5527 sacs.

AVOINE—L'approvisionnement d'avoine est faible et les prix de l'article sont fermes. Il n'en est vendu aujourd'hui 1000 sacs, en lots, à 80 cents, les forts lots sont de 75 à 80 cents.

SON—Le marché est ferme, mais l'approvisionnement offert est fort exigu. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1300 sacs, en lots, à $1 45 les cent livres.

FOIN—Nous avons eu, aujourd'hui, connaissance de ventes embrassant 425 balles dont 130 de prime St Louis à $26 50, 200 de à 26 à 27 et 125 de fair do à $25 le tonneau.

PAR LE TELEGRAPHE
DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE
Nouvelles d'Europe.

Liverpool, vendredi soir, 14 déc—La circulaire des courtiers porte que les ventes sur le marché, durant la semaine finissant jeudi, ont été de 108,000 balles de coton, et que le marché était irrégulier. Le coton middling uplands était coté à 14 d. et les cours ont atteint 14 1/4, mais ont fléchi avant la clôture des affaires, dans la journée de jeudi. Aujourd'hui, le marché a été calme, mais s'est soutenu; les ventes s'élèvent à 10,000 balles, sur la base de 14 d. pour le middling uplands.

Manchester, vendredi soir, 14 déc—Le marché a été complètement calme, et les cotes sont nominales.

Liverpool, vendredi soir 14—Le marché aux céréales est ferme, avec des ventes de farine du Canada à 38 sh. Le blé américain n'a pas éprouvé de changements; le maïs mélangé est coté à 36 sh. Les provisions généralement calmes, avec tendance à la baisse.

Londres, 14 au soir—Les consolidés ont baissé de 1/4 pour cent, fermant à 88 3/4 au comptant. Les sécurités américaines ont haussé de 1/4 dans les bons et les actions Illinois. Les 5-20 des Etats-Unis, 71 1/4; Illinois Central, 77 3/4; Erie, 47 1/4.

Liverpool, 14, 10 h.—Le blé est assez ferme. Maïs 36 s. Farine du Canada 8 s. Bacon 50 s. Porc 70 s 6 d.

Londres, 14, 1 P. M.—Des avis reçus ici de la Sardaigne disent que les paysans se sont révoltés pour cause de famine.

Le bruit courait ici que le pouvoir temporel du Pape a été assuré par des arrangements pris entre Napoléon et Victor-Emmanuel.

La mousaie de billon à la banque d'Angleterre est beaucoup plus abondante que cela ne s'est vu depuis huit ans.

Liverpool, vendredi soir 14—La navire Indus, de Philadelphie, qui s'était échoué à Werford, Irlande, le 12, s'est perdu tout à fait avec sa cargaison. L'équipage s'est sauvé.

Paris, vendredi soir 14—Des avis reçus aujourd'hui de Corée rapportent que les Français s'avancent dans l'intérieur sans rencontrer aucune résistance des troupes ou des citoyens. La guerre est près de finir et les Français sont maîtres de la situation.

Londres, vendredi soir 14—Des avis télégraphiques reçus de l'Inde, arrivés aujourd'hui, disent que la guerre civile au Japon a été arrêtée et la paix entièrement rétablie.

Washington, 14 déc—La Cour Suprême a refusé d'entendre l'affaire du gouvernement d'opérer et de permettre à Sherwood et Hamilton de la discuter.

La Chambre a passé aujourd'hui, sans discussion, le bill du suffrage.

Montréal, 14 déc—Mme Jefferson Davis est arrivée ici aujourd'hui.

Sir T. Michel rapporte qu'il sera impossible de fortifier Montréal sans de grandes dépenses.

Washington, 14 déc—Les Loyalistes du Sud ont été renforcés par l'ex-gouverneur Pease et le juge Parchall, du Texas.

Washington, 14— Le bill de Stevens pour la Caroline du Nord ne satisfait pas les loyalistes du Sud. L'ex-gouverneur Pease du Texas en parlant aujourd'hui au sénateur Roberts du même Etat lui a dit avec un air de triomphe que lorsque le Congrès agirait il serait plus radical que M. Stevens. Au moins, a-t-il ajouté, vous pouvez aussi, sénateur.

La canonnière avec John Surratt est attendue dans un mois.

Le président a émis les bons et les patentes de terre prescrits par la loi après l'achèvement de 40 milles de chemin fer du Pacifique de l'Ouest au-delà des montagnes rocheuses.

Des ordres ont été lancés pour que les soldats ne quittent pas leurs postes pour aller dépouer devant les cours martiales. Dans les cas urgents le commandant de poste peuvent accorder la permission de se rapporter à un quartier-général pour obtenir consentement. Il y aura des peines pour les défaillants.

Washington, 14—Le chapelain de la Chambre a renvoyé Dien ou matin sans la prière de ce qu'il y avait un Dieu, sous le contrôle fédéral, où le suffrage n'était pas restreint pour la conteur.

La pétition de M. Shellabarger pour *ferdéraliser* les Etats a été retirée au comité d'enquête sur l'émeute de la Nouvelle-Orléans.

M. Washburne présente un bill pour un télégraphe de Washington à New York dont le tarif serait un timbre de 3 cents, au droit de 1 c. par mot et 2 c. pour la remise. Référé au comité de la poste.

M. Walker a présenté un bill incorporant le canal de Washington et Georgetown. Référé au comité du District de Columbie.

M. Taylor a présenté un bill permettant aux veuves et orphelins de soldats tués de réclamer prime, solde et provisions.

M. Delano a présenté un bill autorisant le Trésorier à payer à Lanom & Co, de New-York, la somme de $60,000 qui fut perdue sur le steamer République, allant à la Nouvelle-Orléans. Il y a un beaucoup d'opposition à ce bill pour ne pas établir un précédent semblable, mais le bill a passé par 76 contre 67.

Le bill de franchise a été appelé et a passé par 117 contre 46. Le Message est alors discuté jusqu'à l'ajournement.

La Chambre s'est ajournée à lundi.

Sénat—Le bill de défait a passé. La question relative à l'indemnité pour les membres du Tennessee à partir du commencement de la session a été référée au comité judiciaire.

M. Sprague présente une résolution autorisant le secrétaire de la marine à dépêcher un navire pour aider à l'exploration de l'Isthme de Darien dans le but d'y ouvrir un canal maritime.

M. Poland consent à laisser passer le bill de M. Wade pour l'admission du Nebraska avant le sien qui concerne les banqueroutes. M. Sumner y s'oppose parce que la constitution de ce territoire ne reconnaît pas le nègre, mais plusieurs votes indiquent que le bill passera. Le Sénat s'ajourne à lundi.

New York, 14 au soir—L'or a fermé à 137¾, 5-20 de '64 à 103¾. Le coton a baissé d'un cent. Ventes 1,500 balles. 34 à 35¼ pour le middling. Le fret est languissant.

Washington, 14—Le bill Julian établissant des gouvernements civils pour les districts insurgés en rébellion contre les Etats-Unis et pour la restauration des dite districts comme Etats dans l'Union est aujourd'hui soumis au Sénat.

Attendu que les habitants des districts susdits en rébellion contre les Etats-Unis par leur acte de trahison et de rébellion ont détruit tout gouvernement civil dans leurs limites et ont pas le pouvoir de restaurer ce gouvernement sans l'intervention du Congrès,

Attendu que les gouvernements inaugurés dans les dits districts par le président n'existent que de fait et sont provisoires seulement, sans valeur relative excepté par l'adhésion continue du Congrès, et

Attendu que la restauration des gouvernements civils dans les dits districts sur un juste pied, ne peut être assurée que par un acte spécialement demandé par les dispositions séditieuses de ces habitants et par les meilleurs intérêts de tout le pays; c'est pourquoi, &c.,

Section 1—Les Caroline du Nord, la Caroline du Sud et les autres Etats sont établis en gouvernements territoriaux temporaires sous les mêmes noms qu'ils portaient comme Etats.

Section 2—Le pouvoir exécutif dans chaque territoire sera dévolu à un gouverneur qui restera en fonction, jusqu'à ce que son successeur soit nommé et reçu, à moins qu'il ne soit plus tôt révoqué par le président. Les gouverneurs des dits territoires devront résider dans leurs limites, commanderont la milice et exerceront généralement tous les pouvoirs des gouverneurs de territoire, y compris le veto et le pardon.

Section 3—Cette section est relative à la nomination d'un secrétaire.

Section 4—Le pouvoir législatif résidera dans le gouverneur et une assemblée législative composée d'un sénat et d'une chambre des représentants, dont les membres devront remplir les conditions des votants.

Avant la première élection les gouvernors feront faire un recensement des habitants, désigneront le temps et les lieux pour l'élection. La Législature se rassemblera dans les 90 jours après la première élection.

Section 5—Les sénateurs et les représentants seront élus par les votants mâles loyaux des Etats-Unis, âgés de 21 ans et résidant dans le pays, la paroisse, le bourg ou ward dans lequel ils voudront voter, qui prêteront le serment d'allégeance prescrit par le Congrès le 2 juillet 1862.

Mais toute personne qui aura occupé une place civile ou militaire, soutiendra ou d'Etats, sous l'insurgation rebelle